

Préserver l'efficacité des antibiotiques, limiter l'émergence des bactéries multirésistantes

Pascal Fascia (Arlin Rhône-Alpes/Auvergne), Maxime Cauterman (FHF), Marine Giard (CClin Sud-Est), Catherine Dumartin (CClin Sud-Ouest-Réseau ATB-Raisin), Anne Savey (CClin Sud Est) Rémy Gauzit (SPILF)

pascal.fascia@chu-lyon.fr



PRÉSERVER l'efficacité
des antibiotiques,
LIMITER l'émergence
des bactéries multirésistantes

Dans le cadre du Plan d'alerte sur les antibiotiques 2011-2016, un collectif regroupant une fédération hospitalière (la Fédération Hospitalière de France), une société savante (la SPILF) et une association d'usagers (Le Lien) a initié une campagne sur le juste usage des antibiotiques. Cette campagne s'intitule « les antibiotiques... juste ce qu'il faut » et elle s'inscrit dans un partenariat avec l'Alliance contre le développement des bactéries multirésistantes (AC2BMR).

Cette campagne repose sur un engagement des établissements de santé et un engagement individuel nominatif des prescripteurs. Ces engagements, rendus publics par affichage, ont pour objectif principal d'améliorer l'usage des antibiotiques.

Les objectifs secondaires sont de :

- réduire la prescription des antibiotiques et de limiter ainsi l'émergence de bactéries multirésistantes ;
- préserver les acquis dans le traitement des maladies infectieuses ;
- valoriser le professionnalisme et l'engagement du corps médical dans cet enjeu de santé publique.

Cette campagne a fait l'objet d'un partenariat national élargi au réseau CClin-Arlin et à l'ensemble des fédérations hospitalières (la Fédération de l'Hospitalisation Privée FHP MCO, la Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne FEHAP, la Fédération UNICANCER et la Fédération Nationale des Etablissements d'Hospitalisation à Domicile FNEHAD), avec le soutien d'une quinzaine de sociétés savantes françaises. Elle a

été relayée en novembre 2015 auprès de tous les acteurs de terrain par l'intermédiaire du réseau CCLin-Arlin.

Cette campagne sur le juste usage des antibiotiques s'inscrit dans la continuité avec les actions engagées par les établissements de santé en valorisant le travail déjà instauré ainsi que le référent antibiotique de l'établissement. Elle repose sur un comité de pilotage constitué au minimum du référent antibiotique de l'établissement ou de l'équipe mobile d'infectiologie, d'un pharmacien de l'établissement, du directeur ou de son représentant et de représentants de l'équipe opérationnelle d'hygiène hospitalière, de la cellule qualité et éventuellement des usagers. Ce comité de pilotage est placé sous l'égide du président de la CME. Il a pour mission d'animer localement la campagne en obtenant l'engagement de l'institution dans la démarche et de faire la promotion de la campagne auprès de chaque prescripteur de l'établissement, afin d'obtenir l'engagement individuel de chacun.

Pour assurer la promotion de la campagne, le comité de pilotage peut s'appuyer sur les données locales de consommation des antibiotiques, les résultats du tableau de bord des IN (notamment les indicateurs ICATB et ICA-BMR) et relayer toute action déjà conduite dans ce domaine par l'établissement. Enfin, le comité de pilotage valorise les engagements et les actions conduites auprès des différentes commissions de l'établissement.

Le comité de pilotage dispose de 2 chartes destinées à être affichées dans les endroits clefs des établissements (unités de soins et d'hospitalisation, locaux de consultations...) afin d'être visibles par les usagers et leur famille :

- Une **charte d'engagement institutionnel d'établissement** au juste usage des antibiotiques, qui devra être signée par le directeur de l'établissement, le président de la CME ou son équivalent, le gestionnaire des risques et les chefs de pôles ;
- Une **charte individuelle** qui devra être signée par les médecins prescripteurs des unités de soins.

La charte d'engagement institutionnel encourage l'établissement à mettre en place les 4 actions suivantes :

1. suivre sa consommation d'antibiotiques et présenter régulièrement à l'ensemble des prescripteurs une analyse critique de son évolution rapportée à son écologie bactérienne ;
2. identifier un référent antibiotique au sein de l'éta-

blissement, coordonnateur du bon usage des antibiotiques, soutenu par l'institution dont les missions et les moyens sont clairement établis et adaptés à la taille de l'établissement ;

3. apporter à tout nouveau prescripteur une formation spécifique dans le domaine du juste usage des antibiotiques, et inscrire la prescription des antibiotiques dans les orientations prioritaires de formation pour l'ensemble des prescripteurs ;
4. proposer et soutenir, hors ses murs, les actions visant à améliorer la prescription des antibiotiques en médecine libérale et dans les établissements de santé et médico-sociaux limitrophes.

Avec la charte individuelle, le prescripteur s'engage à :

1. ne prescrire les antibiotiques que dans les situations où ils ont fait preuve de leur efficacité ;
2. suivre les recommandations nationales et/ou locales en termes de :
 - > choix de la molécule ;
 - > utilisation de posologies adaptées ;
 - > respect des durées de traitement ;
3. faire appel à l'équipe d'infectiologie ou au référent antibiotique devant toute situation pouvant poser un problème d'optimisation d'un traitement antibiotique ;
4. prendre en compte les conseils donnés par l'équipe d'infectiologie ou le référent antibiotique de l'hôpital ;
5. organiser l'évaluation systématique des prescriptions antibiotiques ;
6. faciliter l'organisation du service pour permettre aux médecins, en formation et en plein exercice, de participer aux formations antibiotiques organisées dans l'établissement ;
7. transmettre lors d'un transfert ou d'une sortie toutes les informations nécessaires à une poursuite optimale de l'antibiothérapie.

L'ensemble des documents nécessaires au déploiement de la campagne est téléchargeable sur le site national du réseau CCLin/Arlin dans l'onglet "Campagnes/Antibiotiques" et comprend :

- La charte d'engagement institutionnel
- La charte d'engagement individuel des médecins
- Le logo officiel de la campagne (logo qui peut être

repris lors des campagnes développées localement)

- Une signature mail qui peut être incluse dans la signature du courrier électronique
- Un en-tête qui peut être utilisé dans les courriers des praticiens engagés
- Des bannières défilantes qui peuvent être incrémentées sur les sites internet/intranet des établissements engagés.

La campagne a été lancée au niveau national pour la semaine mondiale des antibiotiques le 10 novembre 2015. Après 6 mois de lancement, près de 350 établissements de santé se sont déjà mobilisés et engagés au juste usage des antibiotiques. Des outils pédagogiques ainsi que des outils d'évaluation des pratiques sont disponibles sur le site Cclin-Arlin, page "Campagnes/Antibiotiques".

Dans un second temps, les outils proposés aux établissements de santé seront déclinés pour le secteur médico-social et pour le secteur de la ville. En parallèle, une évaluation des actions mises en place dans les établissements de santé sera conduite.

Continuons ensemble à promouvoir le juste usage des antibiotiques !

<http://www.cclin-arlin.fr/Campagnes/Antibiotiques/les-antibios-juste-ce-qu-il-faut.html>

